

FO dit NON aux GHT !

Le Ministère de la santé engage donc une « concertation » pour tenter d'associer les organisations syndicales à la « réécriture » du décret de mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui, sans aucun doute, constitue une « réforme » parmi les plus importantes de notre système hospitalier depuis 1945.

Non seulement elle concerne directement et profondément les 1 000 établissements publics de santé français qui ne devraient plus être, dans la réalité, que 200 dans quelques mois, mais elle impactera significativement l'ensemble du paysage sanitaire. Tsunami de l'offre de soins, les établissements privés, lucratifs comme non lucratifs, en seront également impactés.

Le 4 février 2015, Madame la Ministre de la santé, devant l'ensemble des responsables hospitaliers médecins et directeurs réunis à l'occasion de la présentation des grandes lignes du plan triennal d'économies de plus de 3 milliards pour les hôpitaux, déclarait ceci :

« Pour aller plus loin et engager des réformes structurelles, nous devons faire en sorte, d'ici 2017, que 100% des établissements publics soient engagés avec succès dans un groupement hospitalier de territoire pour mutualiser leurs activités et définir un projet médical commun. Il s'agira donc d'une mesure forte de la loi de santé. Vous aurez une responsabilité toute particulière pour accompagner la constitution de ces groupements et en faire de puissants leviers de la recomposition de l'offre de soins. »

Cette réforme s'inscrit donc dans la volonté de baisse des dépenses publiques résultant du pacte de responsabilité. Elle va se traduire par un plan de réduction des effectifs sur les établissements à hauteur de 22.000 postes selon le quotidien « Les Echos » dans son édition du 1^{er} mars 2015.

A titre d'illustration, il s'agirait dans un premier temps, avant transferts d'activités, de réaliser 270 millions d'euros d'économies gagés par une « *intégration plus poussée dans les fonctions transverses* » c'est-à-dire la logistique, la pharmacie, la biologie soit l'équivalent de 6 800 ETP.

Il est clair que cette loi dite de « *modernisation de notre système de santé* », publiée le 27 janvier 2016, aggrave la loi HPST. C'est pourquoi, FO réaffirme son opposition à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui remettent en cause l'accès aux soins sur le territoire.

FO s'y oppose également en raison des conséquences que ces « regroupements » vont induire pour les agents hospitaliers, notamment la mobilité forcée qui leur sera imposée du fait des activités regroupées sur « *l'établissement support* ».

C'est donc en toute logique que FO demande **l'abrogation de l'article 107 de la loi de santé et le retrait du projet décret sur les GHT** qui participent des attaques sur les droits collectifs des salariés, à l'exemple du projet de loi El Khomri et du texte PPCR.

La délégation FO ne souhaitant pas co-rédiger un texte d'application d'une disposition dont elle demande l'abrogation a quitté la réunion.